

De Ombudsman de Radio-Canada
À : [REDACTED]
Date 13/03/2007 2:21 pm
Objet : Pétition à propos du Débat des chefs (Élections générales au Québec)

Madame,

L'ombudsman accuse réception de votre lettre ci-jointe du 12 mars comme porte parole des citoyens qui ont signé une pétition. Cette pétition demande d'inclure les chefs de deux nouveaux partis - parmi les 12 partis reconnus par le directeur général des élections - au Débat des chefs qui aura lieu ce soir le 13 mars, soit Québec solidaire et le Parti vert.

Vous pourrez trouver la réponse que l'ombudsman a déjà transmise à un certain nombre de citoyens qui en ont appelé de la décision de la direction de l'information de Radio-Canada à l'adresse web www.radio-canada.ca/ombudsman/decisions2006-2007.shtml

L'ombudsman a rappelé que la tenue de ce débat était le fruit d'une négociation entre six parties : l'Action démocratique du Québec, le Parti libéral du Québec, le Parti québécois; Radio-Canada, TVA et TéléQuébec. Pour élargir la participation de chefs au débat, il faut obtenir l'accord de ces six parties et de toutes les autres qui s'ajoutent.

L'ombudsman a conclu qu'idéalement Radio-Canada devrait favoriser la participation de tous les chefs des partis reconnus au Débat des chefs. Toutefois, il a estimé que comme partie au dossier Radio-Canada ne contrevenait pas à sa propre politique journalistique intitulée Normes et pratiques journalistiques, en diffusant ce débat et en n'exigeant pas la participation des chefs des tiers partis. Parce que la couverture d'une campagne électorale ne se limite pas à la diffusion d'un débat des chefs, l'ombudsman a insisté pour que la direction de l'information de Radio-Canada rende compte avec équité de la contribution des tiers partis dans ses émissions de nouvelles, d'actualités, d'affaires publiques, à la radio, à la télévision et sur Internet. Il faut reconnaître que les partis « émergents » reçoivent une couverture beaucoup plus soutenue depuis le début de la campagne.

Comme la pétition le souhaite, l'ombudsman a aussi pris note que Radio-Canada avait invité à un deuxième débat, jeudi le 15 mars, les chefs des 5 partis qui recueillaient un pourcentage significatif et continu des intentions de vote dans différents sondages.

Cette approche est apparue raisonnable à l'ombudsman.

Un sondage n'est pas un scrutin. Au lendemain des résultats du 26 mars prochain, l'ombudsman invite la direction à réexaminer la participation de chefs de partis politiques à des débats télévisés à la lumière de l'évolution du contexte politique et social et sous l'angle de formats renouvelés.

Veuillez agréer, madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Renaud Gilbert
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada

>>> Marie-Claude [REDACTED] 03/11/07 10:50 pm >>>
URGENT

Voici, en document attaché, une lettre demandant l'intervention urgente de l'ombudsman de la Société Radio-Canada auprès des responsables de la Société concernant le débat télévisé des chefs du 13 mars 2007.

Prière d'accuser réception.

Anne-Marie [REDACTED]
[REDACTED]

Dimanche 11 mars 2007

De : Anne-Marie [REDACTED], instigatrice et signataire de la pétition *Débat pour tous* en faveur de la participation des chefs du Parti Vert et de Québec Solidaire au *Débat télévisé des chefs*;

Marie-Claude [REDACTED] signataire de la pétition

À : Renaud Gilbert, Ombudsman de la Société Radio-Canada

Objet : DEMANDE URGENTE D'INTERVENTION

À titre d'instigatrice et de signataires de la pétition en faveur de la participation des chefs du parti Québec Solidaire et du Parti Vert au *Débat télévisé des chefs* du 13 mars 2007 organisé par le consortium de télédiffuseurs dont la SRC fait partie, nous vous soumettons ceci, en vous demandant d'y porter une attention urgente.

Le porte-parole des organisateurs du débat a fait savoir aux porteurs de la pétition, endossée par plus de 25 000 citoyens et plus de 400 organismes, qu'il n'entend pas recevoir cette pétition. La Société Radio-Canada ne peut pas être d'accord avec cette indifférence. Non seulement, est-ce inacceptable de la part d'une institution publique, mais encore cela prépare une infraction sans précédent à la politique journalistique de Radio-Canada.

Le dépôt de la pétition a été prévue pour le lundi 12 mars à 16 h 30 à la tour de Radio-Canada à Montréal. Puisque, selon la décision du consortium, aucun responsable du débat du 13 mars ne sera là pour la recevoir, **il nous semble évident que vous devez, en tant que protecteur du citoyen à la SRC faire en sorte que la pétition soit bel et bien transmise aux responsables de Radio-Canada concernés et que, de plus, ceux-ci bénéficient de vos avis éclairés sur son importance. Quant à nous, nous croyons que se prépare avec le débat des chefs sans la présence de ceux du Parti Vert et de Québec Solidaire un déni sans précédent du droit du public à l'information. Nous attendons de vous que vous reconnaissiez l'urgence et la gravité de la situation et fassiez en sorte qu'elle soit corrigée.** Pour mieux vous convaincre, permettez-nous de vous exposer les faits.

1. Le pourquoi de la pétition

De sondages en sondages, Québec Solidaire et le Parti Vert bénéficient de la faveur de l'opinion de 10 à 15 % de la population, c'est-à-dire de 540 000 à 900 000 citoyens. Ce nombre est significatif parce qu'il pourrait suffire à avoir une représentation légitime à l'Assemblée nationale. À titre d'exemple, aux élections de 2003, 694 122 votes pour l'ADQ ont permis de faire élire 5 députés.

De plus, la pétition de 25 000 noms, que nous vous demandons de recevoir et de

transmettre n'est pas une initiative partisane. Plusieurs commentaires, inscrits sur la pétition, montrent bien l'allégeance à d'autres partis mais aussi l'adhésion aux principes qui animent la pétition. Beaucoup plus de signataires encore sont indécis et lient leur possibilité de faire un choix éclairé au fait de pouvoir entendre l'éventail élargi des options et de voir débattre les chefs défendant chacune des options lors du débat télévisé des chefs.

Si nous avions les moyens de faire un sondage sur la faveur que donnerait la population du Québec à un débat à 5 nous croyons que nous dépasserions largement le 10 à 15 % d'appui dont les partis Vert et Québec Solidaire bénéficient. On voit bien qu'indépendamment des idées promues par ces partis, il en va de l'équilibre de l'information auprès des citoyens-électeurs que le débat se fasse à cinq.

2. La SRC contrevient à ses propres principes journalistiques

Nous croyons que se prépare avec le débat des chefs sans la présence de ceux du Parti Vert et de Québec Solidaire un déni sans précédent du droit du public à l'information. La SRC est commise dans cette décision du consortium des télédiffuseurs et de ce fait viole sa propre politique journalistique. Ce ne sont pas que des procédures professionnelles ou déontologiques mineures qui sont ainsi violées mais bien les principes énoncés aux articles III. 4 et III. 5 du document énonçant la politique de l'information à Radio-Canada. Ces principes sont la représentation de la pluralité des points de vue et l'équilibre dans la représentation des points de vue. La violation de ces principes est d'autant plus grave qu'elle se fait au profit d'une uniformisation de la formule de présentation des enjeux politiques de la prochaine élection. En effet, cette émission diffusée simultanément sur les deux plus importantes chaînes de la télévision acquiert un caractère officiel comme s'il s'agissait du lieu d'une information ultime pour que les électeurs se fassent une idée. Il n'y a donc pas de situation plus importante dans laquelle Radio-Canada puisse faire respecter ses principes quant à la pluralité et l'équilibre dans la représentation des points de vue. Ces principes ne peuvent pas faire l'objet d'un compromis sous prétexte de la nécessité de faire consensus à l'intérieur d'un consortium. Au contraire, Radio-Canada devrait faire valoir ses exigences auprès de ses partenaires.

Voici des extraits du texte de la politique journalistique de la SRC qui démontrent la légitimité incontestable de notre démarche auprès de vous.

PRINCIPE DE PLURALITÉ

III. 4.2 « Afin de présenter une information équilibrée et équitable, un organisme d'information devrait s'assurer que le plus vaste éventail possible de points de vue est diffusé. »

Bien qu'elles récoltent en ce moment un appui minoritaire, les options politiques proposées par les partis Vert et Québec Solidaire ne sont pas marginales, comme nous l'avons démontré plus haut. C'est pourquoi, en vertu du principe de pluralité, elles

devraient être représentées lors du débat des chefs.

PRINCIPE D'ÉQUILIBRE

Le principe de pluralité est un moyen pour rendre possible la présentation d'une information équilibrée et équitable comme nous l'indique l'article III.4.2. C'est pourquoi il se subordonne au principe d'équilibre. Dans l'énonciation générale de ce principe, le document présente les responsabilités respectives des journalistes et de la Société Radio-Canada, et celle-ci a le devoir de corriger des erreurs qui pourraient être commises par les journalistes. Dans le cas qui nous intéresse, de toute évidence, l'initiative du projet et la forme qu'il prend sont sous la responsabilité de la Société. Comment concilier ce qui a cours en ce moment et qui promet de dénier le droit à l'information des citoyens avec l'extrait suivant de l'introduction de la section III.5 sur le principe d'équilibre?

III. 5 « La Société, de son côté, doit prendre les mesures pour que sa programmation soit équitable et équilibrée [...]. Il ne faut pas confondre équilibre et droit de réplique. La Société doit prendre sur elle de déceler les cas où un déséquilibre significatif a pu se produire et d'y apporter les correctifs qui s'imposent. »

Nous ajoutons que dans le cas qui nous occupe le déséquilibre est décelable *avant* que le pire soit advenu et peut être corrigé *d'avance*. Une telle prévention de la part de la SRC évitera effectivement que l'on accorde un simple droit de réplique aux chefs des partis ignorés. Ainsi, comme l'affirme l'article que nous avons cité, Radio-Canada n'aura pas eu l'air de confondre équilibre et droit de réplique. Le droit de réplique existe pour rétablir un déséquilibre, c'est-à-dire une erreur. Nous comptons sur vous pour que cette erreur ne soit pas commise.

Le débat des chefs constitue un événement télévisuel exceptionnel et doit certainement répondre aux exigences de l'article qui suit :

III.5.1 « L'émission unique, réservée à un grand sujet de controverse, devrait accorder toute la considération voulue à la diversité des courants d'opinion sur la question. Le principe d'équité doit inspirer la présentation de ces émissions de telle façon que l'auditoire puisse se faire une opinion sur le sujet à partir de tous les faits pertinents. »

Si besoin était pour vous de vous familiariser avec l'esprit de notre requête, la formulation même de cet article saurait bien le représenter : elle expose la motivation et la pertinence de la pétition que nous avons signée. Ajoutons, dans l'esprit de cet article, que c'est à l'intérieur de cette émission unique même que doit se faire valoir la pluralité des points de vue. Il n'est pas suffisant de faire entendre des représentants des partis Verts et Québec Solidaire dans des émissions satellites. Jamais ces émissions n'auront le rayonnement et l'impact de cet événement unique.

Enfin, si besoin était de poursuivre notre plaidoyer, rappelons que la politique d'information affirme aussi ce qui suit, en vue du respect du principe de l'équilibre :

III.5.4 . « Pendant les campagnes électorales ou référendaires, il faut apporter un soin encore plus grand que de coutume à maintenir l'équilibre dans la couverture des forces politiques en présence. On utilise habituellement des analyses de contenu quantitatives

comme points de repères dans ces cas. Ces analyses quantitatives doivent cependant être couplées à des évaluations qualitatives, pour éviter qu'une manipulation des événements par certains introduise des distorsions dans notre présentation de la réalité. »

Insistons sur le fait qu'il faut, selon cet article, apporter un soin « *encore plus grand que de coutume à maintenir l'équilibre dans la couverture des forces politiques en présence* ». Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit évidemment non pas d'équilibre dans la couverture journalistique mais d'équilibre dans la tout aussi importante représentation des options politiques dans un débat où il en va de la possibilité des votants de se faire une idée. Quant aux « analyses quantitatives », comme « point de repère », nous avons déjà fait valoir qu'elles montrent que l'équilibre du débat dépend de la présence des chefs de Québec Solidaire et du parti Vert. Ajoutons un point crucial : l'examen « qualitatif » des options politiques défendues par le parti Vert et Québec Solidaire ne peut que suggérer davantage la pertinence de leur présence au débat des chefs. En effet, leurs propositions politiques ont des prémisses qui les rendent « qualitativement » différentes de l'ensemble des propositions des trois principaux partis. **S'il y a donc un équilibre à préserver, il dépend de la représentation de la polarisation entre les trois principaux partis et les deux partis que l'on veut voir participer au débat. Nous ne faisons évidemment pas reposer notre différenciation « qualitative » de l'homogénéité relative des grands partis et de celle des deux partis minoritaires sur un jugement de valeur. La polarisation politique qui marque ces deux groupes est sise sur des prémisses tout à fait différentes quant à ce qui est possible de réaliser pour une société par un gouvernement. Ce ne peut être que ce type de différences qualitatives qui guide les professionnels de l'information à Radio-Canada afin de respecter le principe d'équilibre dans la représentation des points de vue.**

Vous êtes sûrement maintenant convaincu de l'importance de votre intervention préventive et de son urgence. Qu'une chose soit claire, notre requête pour votre intervention auprès des personnes imputables constitue d'ores et déjà une plainte à leur égard. Nous demandons donc, qu'en plus de votre intervention réparatrice immédiate, vous formuliez aussi, selon la procédure habituelle, un jugement sur les faits à ce jour : 1) les chefs des partis Vert et Québec Solidaire restent exclus du débat télévisé prévu pour le 13 mars et Radio-Canada a pris part à la décision qui mène à cet état de fait; 2) personne de Radio-Canada n'a montré l'intention de rendre le débat des chefs équilibré; 3) personne du consortium (et donc de Radio-Canada) n'a voulu recevoir la pétition demandant la présence de Scott McKay et Françoise David au débat.

Monsieur, cette affaire touche le cœur des principes que vous êtes censés défendre. Nous sommes plusieurs à attendre beaucoup de votre intervention comme vous pourrez le constater.

Anne-Marie [REDACTED] initiatrice de la pétition et contact pour la réception de la
pétition [REDACTED]
Marie-Claude [REDACTED]

Montréal, le 12 mars 2007

Ombudsman
Radio-Canada
1400, boulevard René-Lévesque est
Montréal, Québec
H2L 2M2

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie d'une pétition signée par plus de 25 000 citoyens et plus de 300 groupes, réclamant la participation des chefs des tiers partis, Québec solidaire et le Parti Vert du Québec, au débat des chefs qui aura lieu le 13 mars 2007. 472!

Je vous demande de considérer cette mobilisation populaire avec le plus grand respect. En neuf jours, les signataires de la pétition se sont exprimés afin d'exiger que les règles de cet événement d'intérêt public primordial, le Débat des chefs, soient revues pour que soit respecté le principe démocratique fondamental sur lequel repose notre société. Ce principe, je vous le rappelle, est intrinsèquement lié au droit inaliénable à une information complète. Nous considérons aujourd'hui que ce droit est ignoré et bafoué par les réseaux de télévision.

Nous vous référons au libellé de la pétition. Nous exigeons qu'un second débat soit tenu avant le terme de cette campagne électorale. Et nous attendons des réponses quant à votre inaction dans ce dossier.

Je vous remercie de votre attention immédiate.



Anne-Marie [redacted]
Porte parole, debatpourtous.net